

Le Mans, le 17 mai 2019

M. Julien Cristofoli
Secrétaire Départemental SNUipp-FSU

à
Mme. Patricia Galéazzi
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : mouvement interdépartemental des personnels - accusé de réception et absence du barème

Madame la Directrice Académique,

De très nombreuses et nombreux collègues nous interpellent au sujet de leur accusé de réception de participation au mouvement interdépartemental 2019 car n'y figure pas leur barème mouvement.

Pourtant, il est indiqué au bas ce ceux-ci : « *Pour toute réclamation portant sur les vœux ou sur le barème, merci de bien vouloir retourner l'accusé daté et signé en indiquant l'objet du litige au service de gestion de votre Direction départementale de l'Éducation Nationale 19 boulevard Paixhans 72001 LE MANS CEDEX 1 avant le : 21/05/2019.* »

Manifestement, l'ensemble des participant.es au mouvement est dans l'incapacité de procéder aux vérifications du barème retenu et de faire valoir d'éventuelles demandes de correction.

C'est pourquoi, Madame la Directrice Académique, nous vous demandons d'informer l'ensemble des participant.es au mouvement le plus rapidement possible des modalités et délai supplémentaires que vous avez prévus afin de palier ce grave dysfonctionnement.

Sans intervention de votre part à ce sujet, nous considérerons que le mouvement des personnels est entaché de potentielles irrégularités contraires aux principes généraux régissant le mouvement inter-départemental : « Continuité et égalité d'accès au service public de l'Éducation » et « Traitement équitable des demandes de mutation ».

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice Académique, mes respectueuses salutations.

Julien CRISTOFOLI



Secrétaire Départemental
du SNUipp-FSU de la Sarthe